

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51
E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch

Heures d'ouverture :

lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Sécurité :

Police municipale : Route de St-Julien 11, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.

DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du **10 décembre 2015**, le Conseil municipal a :

✓ **Pris**, par 13 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, une délibération décidant

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2015 d'un montant total de 1'500'000CHF sur les crédits suivants :

| | |
|--|-------------|
| - Rubrique 14.332 «Achèvement local feu » | 50'000 CHF |
| - Rubrique 21.332 «Coût net achèvement école » | 50'000 CHF |
| - Rubrique 34.332 «Construction salle omnisports » | 100'000 CHF |
| - Rubrique 34.332 «Total construction tennis Certoux» | 50'000 CHF |
| - Rubrique 34.332 «Aménagement zone extérieure Football» | 50'000 CHF |
| - Rubrique 34.332 «Vestiaires et buvette Football » | 200'000 CHF |
| - Rubrique 35.332 «Parcelle 877, 267 route St-Julien (ex Besson) » | 150'000 CHF |
| - Rubrique 62.332 «Aménagement route de Certoux "poste-mairie" » | 150'000 CHF |
| - Rubrique 62.332 «Aménagement Ch. Relai / ch. Village» | 50'000 CHF |
| - Rubrique 62.332 «Création trottoir piste cyclable Base-Lully » | 350'000 CHF |
| - Rubrique 62.332 «Agrandissement – transformation local voirie » | 200'000 CHF |
| - Rubrique 79.332 «Plan directeur communal» | 100'000 CHF |

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2015 sous les rubriques 14.332 pour un montant de 50'000CHF, 21.332 pour un montant de 50'000CHF, 34.332 pour un montant de 400'000CHF, 35.332 pour un montant de 150'000CHF, 62.332 pour un montant de 750'000CHF et 79.332 pour un montant de 100'000CHF.

3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2015 de 1'500'000CHF

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

✓ **Pris acte**, par douze voix « pour », aucune voix « contre » et une abstention, du dépassement de crédit lié aux assurances, conséquemment à l'intégration de la couverture du risque sismique pour les bâtiments communaux.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site de la commune : www.perly-certoux.ch

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – 1^{ER} SEMESTRE 2016

Les séances sont publiques et des échanges informels avec le Conseil administratif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

Les séances ont lieu à **20 heures** dans la salle du Conseil municipal dans le bâtiment de la mairie :

Jeudi 17 mars,

Jeudi 21 avril (présentation des comptes 2015)

Jeudi 19 mai (adoption des comptes 2015)

Jeudi 23 juin

INFORMATIONS OFFICIELLES

JOBS D'ETE 2016

Tous les jeunes dès 15 ans révolus souhaitant travailler sur la commune cet été, peuvent postuler pour un job d'été à la Mairie.

Dates : Du 4 juillet au 22 juillet 2016 pour les travaux de conciergerie ; de mi-juin à mi-septembre 2016 pour les travaux aux Espaces Verts.

Attention ! Le nombre de places est limité. La priorité sera donnée aux jeunes domiciliés sur le territoire. Pour postuler aux Espaces vert, il faut être titulaire du permis de conduire voiture.

Intéressé-e ? Merci d'écrire une lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum vitae, et de l'adresser à la Mairie de Perly-Certoux, d'ici au 30 mars 2016.

MÉDAILLES DE CHIENS 2016 - RAPPEL

Pièces à présenter :

- Confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données centrale Anis SA;
- Attestation d'assurance-responsabilité civile spécifique "détenteurs de chien" pour l'année en cours;
- Carnet de vaccination comportant une vaccination contre la rage valide;
- Si nécessaire, l'attestation de suivi du cours théorique ou le justificatif de sa dispense délivrée par le SCAV;
- Si nécessaire, l'attestation du suivi du cours pratique ou le justificatif de la dispense délivrée par le SCAV.

La médaille devra être acquise avant le 1er avril de l'année en cours

information sous : www.ge.ch/chien

SE PROTEGER CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les processionnaires sont de petits papillons nocturnes gris-brun. Leurs chenilles sont dotées de poils urticants qui peuvent poser des problèmes pour la santé : dès qu'elles se sentent menacées, elles libèrent des poils qui peuvent irriter les muqueuses ou la peau et provoquer d'importantes démangeaisons, voire des troubles plus sévères. Les ennemis naturels des processionnaires sont les oiseaux insectivores, comme les mésanges, le coucou ou la huppe.



Les chenilles des processionnaires se reconnaissent facilement à leur comportement colonial : elles se déplacent à la queue leu leu, formant un ruban de chenilles hérissée de longs poils. Il faut éviter tout contact direct avec ces larves ou leur nid. Il est fortement recommandé de détruire ces insectes, qui peuvent s'établir à proximité des espaces urbanisés, notamment en privilégiant la lutte biologique ou en incinérant les nids.

Le règlement du 28 décembre 1976 sur la protection des arbres stipule l'obligation d'éliminer les cocons avant la fin du mois de mars.

Informations complémentaires : <http://ge.ch/nature/actualites/se-proteger-contre-les-chenilles-proceSSIONNAIRES>

PERMANENCE DES IMPOTS 2015

Les habitants de Perly-Certoux qui ont besoin d'une aide pour l'établissement de leur feuille d'impôts 2015 peuvent faire appel à la permanence impôts, mise en place par la mairie de Bernex, en collaboration avec l'Hospice général Bernex-Champagne.

En 2016, cette prestation est menée du **1er février au 30 avril 2016**. Les inscriptions ainsi que les informations au sujet des pièces justificatives à fournir peuvent être obtenues auprès du CAS (Centre d'action sociale), tél. 022 420 40 00. Une participation forfaitaire de CHF 30.- sera demandée par déclaration.

Après le 30 mars, date butoir pour la remise de la déclaration fiscale, une taxe sera perçue par l'administration fiscale pour obtenir un délai.

Le public cible reste évidemment les personnes/familles modestes des communes de la Champagne (Perly-Certoux compris).

OFFRE D'EMPLOI

Suite au prochain départ à la retraite d'une des titulaires, une inscription publique est ouverte en vue de repourvoir le poste de :

Patrouilleur(se) scolaire

Le (la) titulaire devra assurer la protection des écoliers à l'un des passages piétons aux heures d'entrée et de sortie des classes, les lundis, mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis.

Horaire de travail : 7h40 à 8h50 et 11h30 à 11h50
13h10 à 14h00 et 16h00 à 16h20
Soit 2 heures et 40 minutes de travail par jour, **une semaine sur deux**.

Ce poste s'adresse à une personne ayant le sens des responsabilités ainsi qu'un bon contact avec les enfants. Elle doit répondre aux exigences suivantes :

- être âgé(e) de 18 ans révolus
- jouir d'une bonne réputation
- être apte à travailler à l'extérieur par tous les temps
- se conformer avec une ponctualité absolue à l'horaire de service
- être à même d'assurer des remplacements en cas de besoin
- suivre la formation prévue
- être domicilié(e) sur la commune
- être de nationalité(e) suisse ou détenteur (trice) d'un permis de travail valable

Entrée en fonction : 29 août 2016

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leurs offres de services **au plus tard le 31 mars 2016**, accompagnées d'un curriculum vitae, à l'adresse suivante :

Mairie de Perly-Certoux
Candidature Patrouilleur(se)
Route de Certoux 51
1258 Perly-Certoux.

TAXE PROFESSIONNELLE

Les personnes physiques, même non inscrites au Registre du Commerce, exerçant une activité lucrative ou exploitant une entreprise commerciale sur la commune de Perly-Certoux, ainsi que les personnes morales qui ont une activité lucrative sur le territoire communal par le biais d'un siège ou d'une succursale (établissement stable), sont tenues de s'annoncer à la Mairie en vue de l'assujettissement à la taxe professionnelle régie par la loi sur les contributions publiques (D 3.05 art. 301 à 318 c) ainsi que par le règlement d'application de cette loi (art. 12a à 13 a).

ENVIRONNEMENT 2016

DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES

Prochaines levées des déchets encombrants :

(Attention : pas de tuiles, plots en ciment, gravats de chantier dans ces levées de porte-à-porte).

Samedi 21 mai
Samedi 2 juillet
Samedi 17 septembre



Prochaines levées de vieux papiers :

Le 2^{ème} et le dernier mardi du mois

Mardi 8 mars
Mardi 29 mars
Mardi 12 avril
Mardi 26 avril



En dehors de ces dates, le vieux papier peut être déposé à la déchetterie communale (parking de la chapelle)

Levée de déchets verts et de cuisine :

Chaque lundi après-midi

(Les levées sont effectuées le lendemain d'un jour férié)



Prochaine levée de verre :

Le dernier mardi du mois

Mardi 29 mars
Mardi 26 avril

En dehors de ces dates, le verre peut être déposé à la déchetterie communale (parking de la chapelle)



ESREC = ESpaces de RECupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon
Rte d'Aire la Ville
1233 BERNEX
022.420.91.22

ESREC de la Praille
Av. de la Praille 47
1227 CAROUGE
022.388.11.99

Heures d'ouverture :

Lu-Ven : 14h30 – 19h30

Sa-Dim : 9h30 – 17h

Continuons et essayons d'augmenter notre proportion de déchets triés !

SAKATRI



Pour le tri sélectif chez soi !

Disponible gratuitement à la Mairie !

Un moyen pratique de trier à domicile, et d'initier aussi les enfants à cette démarche.

LE DEPLIANT DES LEVEES 2016

Un dépliant des levées 2016 des déchets sur la commune a été distribué dans chaque boîte à lettres.

Un plan aide à repérer les écopoints implantés sur la commune, avec les sigles des déchets qui y sont acceptés.

A conserver toute l'année !



